



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2025

À 18 HEURES 45

— PROCÈS-VERBAL —

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de février, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

Étaient présents :

M. ECHEVEST, MME LE COTTON, M. YAHIA, MMES LE MAIRE N. , COCGUEN, M. LE LAY, MME LOYER, MME LE FOLL (jusqu'à 20 h 27), MM. STEPHAN, HATTON, MMES DRUILLENNEC, BOTCAZOU, MME CRENN (à partir de 19 h 50), M. NOGE, MME LOLLIERIC, MM. SAVINIEN, MONJARET, MM. CHEVALIER, LAVIGNE, MME GEFFROY, M. BATARD, MMES LE GOUX, LE HOUERFF, M. BOYEZ, M. IRAND.

Pouvoirs :

M. BIHEL à M. ECHEVEST || MME LE FOLL à MME LOYER (à partir de 20 h 27) ||
M. PRIGENT à M. STEPHAN || MME GREZARD à M. LE LAY ||
MME CRENN à MME LE MAIRE N. (jusqu'à 19 h 50) || MME GUILLAUMIN à M. BOYEZ.

Absent :

/

Secrétaires de séance :

MME LE FOLL, M. CHEVALIER, MME LE HOUERFF.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

1 – DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les secrétaires de séance.

Délibération n° 2025-001 | Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner des secrétaires de séance pour établir le procès-verbal de la séance (article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Marie-Françoise Le Foll, Monsieur Hervé Chevalier et Madame Arlette Le Houerff pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

2 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

○ – Compte-rendu

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, par délégation, il a pris une décision depuis le dernier conseil. Il s'agit de contrats de location et de maintenance de copieurs. Nous changeons de prestataire et c'est moins cher.

Délibération n° 2025-002 | Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la décision prise par lui depuis la séance précédente, à savoir :

	Description	Décision	Date	Montant
2025-001	Location et maintenance pour photocopieurs avec la société Sharp Business Systems France	Passation de contrats	14-01-2025	732,25 € HT par trimestre

Après avoir pris connaissance de la décision exposée ci-avant, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la communication faite.

3 – INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire dit qu'il va communiquer quelques informations au Conseil Municipal.

◇ Comptes-rendus des commissions

Monsieur le Maire dit, qu'avant chaque séance, l'ensemble des membres du Conseil Municipal recevront les comptes-rendus de toutes les commissions, avec une exception pour celui de la commission du personnel. Cela demande de la discrétion quand on parle, par exemple, de la situation d'un agent. Cela pourra éviter certains débats en séance avec de la transparence. Évidemment, s'il y a des questions, nous pourrions toujours y répondre.

◇ Quartier de Cadolan

Monsieur le Maire dit que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a passé la commande des travaux d'effacement de réseaux à l'entreprise Ineo Atlantique. J'espère que dans les prochaines semaines l'entreprise sera sur le terrain.

◇ Invitation

Monsieur le Maire dit que la Délégation militaire départementale des Côtes d'Armor propose une visite de la base navale de Brest le 11 juin 2025, suivie par une conférence et une réception chez le vice-amiral, Préfet maritime et commandant en chef pour l'Atlantique. Si vous souhaitez participer à cette journée, il convient de s'inscrire avant le 31 mars prochain.

◇ SAS France Diffusion

Monsieur le Maire dit que la SAS France Diffusion (vous l'avez peut-être vu dans la presse) a fait l'acquisition d'une parcelle de 19 000 m² sur la zone de Kergué Ouest. Cette entreprise était déjà implantée à Ploumagoar et elle souhaite s'agrandir.

◇ Conseils d'Agglomération

Monsieur le Maire communique les dates des prochains Conseils d'Agglomération : les 25 mars, 29 avril, 27 mai et 24 juin 2025.

◇ Fonds chaleur

Monsieur le Maire dit que le 21 janvier dernier, il a rencontré les services de Guingamp-Paimpol Agglomération pour une présentation du fonds chaleur. Il s'agit d'informations si une étude serait menée sur le centre-ville.

4 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 et demande s'il y a des remarques ou des questions concernant celui-ci.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 à l'approbation du Conseil Municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

5 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au Code général des collectivités territoriales, pour notre commune, il est obligatoire, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, de faire un débat d'orientations budgétaires. A la fin du débat, l'Assemblée sera invitée à prendre acte de la tenue de celui-ci pour l'exercice 2025 (il ne s'agit pas d'un vote pour ou contre). Derrière moi, le rapport de présentation, que vous avez reçu avant la séance, va défiler pour illustrer mon propos (rapport de présentation annexé du présent procès-verbal).

Si l'année 2024 a été vouée à la reconstruction, la rationalisation et l'optimisation. 2025 sera l'année des grands projets, conformément aux engagements que j'avais pris devant les électeurs. La salle de Kergré, la Maison d'Assistants Maternelles, la requalification du quartier de Cadolan. En espérant aussi, des installations d'entreprises, sur Kergré ou encore à La Chesnaye, et ailleurs également sur notre territoire. D'abord un petit focus sur le contexte national : une prévision d'inflation comprise entre 1,6 et 1,9 %. Vous savez que le projet de Loi de finances 2025 a été proposé au vote aujourd'hui. On parle donc du gel de la Dotation Globale de Fonctionnement. La contribution patronale à la CNRACL augmentera de 3 points pendant 4 ans, soit une augmentation de 12 points à venir à la charge des collectivités. La CNRACL est la caisse de retraite des fonctionnaires des collectivités. Je ne vais pas dire qu'il y a de moins en moins de fonctionnaires mais, en tout cas, il y a beaucoup de collectivités qui ont pris des contractuels, plutôt que de titulariser des agents. Ce qui fait, qu'aujourd'hui, la caisse de retraite des fonctionnaires est en déficit alors que, pendant des années, elle a été très excédentaire. Cet excédent, par le fonds de péréquation, a servi à subvenir aux besoins des autres caisses de retraite déficitaires. Maintenant, c'est la caisse de retraite de la territoriale qui est mise à mal et, la facilité, c'est de faire supporter aux employeurs, en tout cas aux collectivités, cette hausse. Je pense qu'il aurait pu y avoir d'autres systèmes. Je ne suis pas certain, non plus, qu'une hausse du point d'indice aurait pu mathématiquement augmenter les cotisations. Cela aurait peut-être fait plus de pouvoir d'achat pour les agents mais, en résumé, pas grand-chose pour les collectivités qui auraient supporté les coûts supplémentaires dans tous les cas. Il y a aussi une hausse des contributions à l'URSSAF de 1 % depuis le 1^{er} janvier. Ces différentes hausses ont un impact sur nos finances d'environ 20 000 € cette année.

Il est prévu aussi une diminution du taux de remboursement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui passerait de 16,404 % à 14,85 %. Comme vous le savez, on récupère la TVA les années suivantes après les investissements. De même, on parle aussi de la suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement. Nous attendons donc la confirmation de ces mesures.

On sait aussi que l'État ne va pas bien et qu'il faut trouver des solutions. Je pense que tout le monde, entre guillemets, sera impacté, y compris les collectivités, mais il ne faut pas que ce soit au détriment des investissements, sinon c'est la courbe du chômage qui va augmenter. Ce ne sera pas une bonne nouvelle non plus.

Une bonne nouvelle : la revalorisation des valeurs locatives de + 1,7 %. Donc des recettes en plus pour notre collectivité aux alentours de 40 000 €. Ce n'est pas forcément une bonne chose pour ceux qui payent les impôts. Pour les ménages, si la valeur locative de leur maison augmente, cela veut dire un peu plus d'impôts. Il faut savoir que les impôts servent à financer les services publics. Tant qu'on a de qualité sur notre commune, c'est plutôt bon signe et c'est plutôt bien.

J'ouvre une petite parenthèse. J'ai eu la responsable de l'Inspection académique au téléphone. Le moyen affecté l'an passé à la maternelle ne devrait pas être reconduit à la rentrée de septembre. Donc, logiquement, il y aurait, quand même, une fermeture de classe à la rentrée. Normalement, nous devrions avoir un demi-poste supplémentaire en bilingue.

Sur le contexte intercommunal, vous le savez ou pas, à l'Agglomération c'est aussi compliqué de boucler les budgets. Les grosses collectivités sont aussi impactées et l'Agglomération n'y échappe pas. Elle devra prendre des décisions sur des augmentations d'impôts diverses et variées, comme par exemple l'augmentation du versement mobilité qui impactera les entreprises de plus de 11 salariés.

Cela veut dire que la Commune de Ploumagoar sera impactée. Il y a aussi de l'incertitude sur le financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La discussion porte sur le fait que les communes supporteraient l'augmentation du financement du SDIS. On resterait sur les bases de 2024 ou 2023.

Sur le contexte communal, il y a forcément les dépenses de personnel. On a estimé une augmentation de 2%, soit environ 25 000 euros, en raison du "glissement / vieillissement / technicité". Les agents, de temps en temps, ont des augmentations au regard de leur ancienneté, c'est logique. Nous avons aussi validé en commission du personnel des créations de postes : un/une responsable des ressources humaines et un poste (60%) supplémentaire à la médiathèque. D'où un impact sur l'exercice de 2025, suivant les dates d'arrivée de ces personnes (estimation 35 000 €). Une bonne nouvelle, cependant, concernant le FCTVA sur les investissements 2023, on devrait percevoir un total de 485 804,80 €. Juste un rappel, pour l'année 2024 nous n'avons touché que 75 418,11 €. Donc, vous voyez, cela fait plus de 400 000 € de rentrées supplémentaires, ce qui sera bénéfique. Les intérêts des comptes à terme, que l'on avait pu placer l'année dernière, ont rapporté 104 349,08 €, ce n'est pas négligeable. La taxe d'habitation sur les logements vacants, qui a été instaurée, devrait apporter une recette supplémentaire d'environ 30 000 € en 2025.

Ensuite, il vous est présenté les dépenses de personnel. La prévision pour 2025 est de 2 900 000 €, cela représente 524 € par habitant pour Ploumagoar. Pour notre strate de population, c'est 677 € au niveau du département, 528 € au niveau de la région et 604 € au niveau national en 2023. Certes, par rapport à 2020, on pourrait croire que cela a beaucoup augmenté. Mais, il faut savoir qu'il y a aussi des recettes en face pour le policier municipal ou la Maison France Services (145 744 €), puisqu'il s'agit-là d'emplois mutualisés ou partagés. Ce qui ramène à un ratio corrigé de 447 € par habitant pour 2024. Donc bien en dessous des collectivités de notre strate.

Monsieur Boyez intervient et dit, s'il regarde bien les chiffres qu'entre 2024 et 2025 on constate une augmentation d'environ 300 000 €. A quoi correspond cette augmentation ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a l'augmentation des contributions à la CNRACL, le "glissement / vieillissement / technicité" des agents, les créations de postes actés en commission du personnel. Il s'agit d'une prévision que l'on affinera encore. Une augmentation du point d'indice aura-t-elle lieu cette année ? Nous ne sommes pas tout à fait à 300 000 €. Je pense que c'est le chiffre de 447 € par habitant qu'il faut retenir. Je rappelle que si nous avons des recettes pour les emplois mutualisés ou partagés, ces emplois se retrouvent à 100 % dans les dépenses de personnel. Concernant l'agence postale communale, nous percevons chaque année une petite dotation.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, elles étaient de 4 375 901 € pour 2024 et la prévision est de 4 690 000 € pour 2025. Comme vous le voyez, il s'agit d'une progression régulière depuis 2020. En recettes réelles de fonctionnement, la prévision est de 5 200 000 €. Comme pour les dépenses on est aux alentours de 800 000 € d'augmentation entre 2020 et 2025. Comme vous le voyez, on reste plutôt prudent par rapport au chiffre de 2024 (5 370 080 €). En pourcentage, nous sommes en dessous de la moyenne des communes en France en 2024 (+ 2,25 % en recettes et + 4,40 % en dépenses).

Monsieur Boyez demande alors si dans les chiffres présentés il est tenu compte du fonctionnement de la salle de Kergré.

Monsieur le Maire répond par la négative puisque la salle ne sera pas ouverte en 2025.

Monsieur Boyez ajoute que la majorité municipale souhaite que les vœux du Maire 2026 s'y déroule et demande s'il n'y a pas besoin de prévoir à l'avance et sur quel budget ?

Monsieur le Maire dit alors que, dans les dépenses de personnel, il est prévu la rémunération d'un régisseur pour la salle en fin d'année 2025. Cet agent devra être là avant la mise en service de la salle. Je reviens un instant sur les recettes réelles de fonctionnement. Il y aura effectivement, peut-être, des diminutions sur les droits de mutation (ventes de maison). À partir de septembre, nous percevrons les loyers de la Maison d'Assistantes Maternelles. En avril, nous arrêterons de payer les locations des cellules de la maison de santé. Il s'agira donc d'une économie.

Sur les produits des impôts locaux (2 504 logements sur Ploumagoar), nous avons perçu 2 427 007 € en 2024 et la prévision est de 2,5 millions d'euros pour cette année au regard de l'augmentation des valeurs locatives. Cela représente 423 € par habitant en 2023, alors que l'on note des chiffres bien plus élevés au niveau départemental (623 €), au niveau régional (573 €) et au niveau national (574 €). Donc, à Ploumagoar, on ne paye pas beaucoup d'impôts quand on compare notre commune avec des communes de la même strate. Les taux d'impôts locaux n'ont pas changé depuis de nombreuses années à Ploumagoar.

Concernant l'évolution des dotations, nous avons souhaité, en tout cas pour l'estimation, geler la Dotation Globale de Fonctionnement et conserver le chiffre perçu en 2024 pour la prévision 2025, soit 475 835 €. Prudence également pour la Dotation de Solidarité Rurale que nous estimons à 700 000 € par rapport au 711 713 € perçus en 2024.

Vous avez ensuite le calcul de l'autofinancement de 2024, avec une épargne brut de 994 179 € et une épargne nette de 302 500 € pour tenir compte du remboursement des emprunts. Cette épargne nette servira pour financer l'investissement. Quelques chiffres maintenant concernant la capacité d'autofinancement. La CAF brute correspond aux recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement et la CAF nette correspond à la CAF brute – le remboursement du capital des emprunts. Comme vous le voyez, les chiffres sont en augmentation, ce qui est plutôt bon signe. Cela permet d'avoir des marges de manœuvre pour continuer à investir.

En section d'investissement, au regard des chiffres, la moitié de nos investissements est payée par des subventions, des dotations.

La dette par habitant, toujours pour la même strate de population, est de 919 € par habitant en 2025. Cela baisse par rapport à 2022, année durant laquelle il avait été contracté les emprunts à hauteur de 5 millions d'euros. Cette année, on se rapproche donc du chiffre de 2023 au niveau départemental (918 €). Notre capacité de désendettement au 31 décembre 2024 est sur 5,82 années. Dans le tableau affiché, vous voyez que nous avons un endettement qui est maîtrisé (capacité de désendettement entre 3 et 6 ans). Vous avez ensuite la courbe des historiques et des anticipés de l'Euribor et vous voyez que les taux étaient bas en 2022, au moment où nous avons réalisé nos emprunts. La prévision est légèrement inférieure à 2 % en 2025. A la rigueur, s'il y avait des emprunts à faire, ce serait peut-être le bon moment de le faire avant que cela ne remonte. D'ici à 2037, il peut se passer encore beaucoup de chose, plutôt à la hausse qu'à la baisse. Sachez, néanmoins, que la France est pénalisée par rapport à sa notation dégradée. La situation des emprunts va décroissante dans les années futures.

Je voulais juste donner quelques prévisions puisqu'on est là aussi pour débattre un peu des orientations pour 2025. On va continuer forcément les travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles qui serait livrée en juillet pour une ouverture, je l'espère, au mois de septembre. La salle de Kergré avance également. La travaux de requalification du quartier de Cadolan vont se poursuivre, c'est une bonne nouvelle pour les riverains. Cela prend du temps la réfection de tous les réseaux. Le lotissement Hent Per du centre-bourg : le dossier avance, on y travaille. J'espère que nous pourrons travailler en même temps pour la résidence senior avec "Kervillage".

Nous aurons forcément un programme de voirie et de sécurisation dans certaines rues : Jules Ferry et Yves Mazé notamment. Le problème de la vitesse c'est partout et on ne peut que continuer à inciter les gens à rouler moins vite et à respecter le code de la route. Mais c'est un vœu pieux. On voudra mettre l'accent aussi sur le volet santé. J'espère pouvoir accueillir de nouveaux professionnels de santé sur notre territoire, ainsi que de nouvelles entreprises et de nouveaux commerces en 2025. Nous travaillerons aussi sur les cours d'école comme nous l'avons promis. Depuis 2020, nous sommes en train de structurer les services de la Commune et je tiens à remercier le personnel communal pour la montée en compétence dans tous les domaines et dans tous les services. Je ne peux que me féliciter d'avoir du personnel de cette qualité au service des citoyens de Ploumagoar. On peut dire aujourd'hui que la Commune est propre, bien entretenue. Certes, on peut toujours mieux faire. Hier encore, au stade, j'ai été félicité pour nos infrastructures sportives. C'est un travail collectif, on essaie d'anticiper les besoins et je pense que la Maison d'Assistantes Maternelles répondra à l'un de ces besoins. Nous continuerons à travailler pour le bien de notre commune, tous en ayant notre part dans l'Agglomération comme on le fait déjà. Maintenant place au débat si vous le voulez.

Monsieur Chevalier intervient et dit, d'abord, remercier pour l'envoi des documents financiers avant la séance, ce qui permet d'éclairer un petit peu le débat et nous permet aussi de comparer les évolutions sur plusieurs années. Notre groupe a quelques commentaires à faire, puis posera en conclusion une question en particulier. Au niveau du contexte national, les chiffres sont parlants, en sept ans, notre Dotation Globale de Fonctionnement est restée stable. En réalité, il s'agit d'une baisse pour nous en recettes, au regard de l'inflation par exemple. Il va y avoir une baisse du taux de remboursement de TVA, une augmentation des contributions retraite. Il y a aussi des recrutements à venir. Au regard de la situation des finances de l'État, qui n'a toujours pas de budget, celui-ci va manifestement se désengager gentiment. Certes, il va continuer de verser des dotations et des subventions, mais elles seront probablement réduites. On peut se poser la question de baser des projets d'investissement en partant du principe qu'il n'y aura peut-être pas de subventions ou très peu de subventions. Cela risque d'arriver. Comme tu l'as précisé, la Commune a investi dans de nombreux chantiers de rénovation et de construction. Le montant cumulé sur plusieurs années est élevé. Nous avons repris le Plan Pluriannuel d'Investissement de janvier 2022, présenté au Conseil Municipal du 28 janvier 2022. A l'époque, la Maison d'Assistantes Maternelles était estimée, à la louche, à 250 000 €. Actuellement, je crois, nous sommes à près de 600 000 €. La salle de Kergré, quant à elle, avait été estimée exactement à 3 millions d'euros (je ne sais si c'était HT ou TTC). Pour cette opération, nous sommes aujourd'hui à 8,1 millions d'euros TTC (annonce faite au Préfet l'autre jour). Donc, c'est vrai, on peut quand même dire que les coûts ont bien explosé. Pour la Maison d'Assistantes Maternelles, il y a des aides importantes. Par contre, pour la salle de Kergré, il y en aura très peu en pourcentage du coût de l'opération. Il faut dire les choses. J'ai relu un article de presse de septembre 2024 dans lequel le Maire pensait à ne pas recourir à un second emprunt pour payer cet investissement. Ma question est donc de savoir s'il sera possible de payer cette salle sans refaire à un emprunt comme tu l'espérais au regard de la situation financière communale.

Monsieur le Maire dit qu'il va déjà répondre à cette question. Vous savez tous, autant que moi, ceux qui suivent l'actualité, que l'État ne va pas très bien et que la dette continue à augmenter. Nous sommes à 3 227 milliards de dettes ou quelque chose comme cela. Effectivement, il est temps que l'on arrête un peu de laisser une situation catastrophique à nos enfants ou petits-enfants. Je pense, effectivement, que l'on soit citoyen, une commune, un département, une région, une agglomération, des entreprises et l'État lui-même, que tout le monde doit se serrer la ceinture. Je pense qu'il faut un effort collectif. Les dotations de l'État vont peut-être baisser. Cette année on annonce des enveloppes beaucoup plus basses, notamment sur le Fond Vert par exemple. Cela n'aura pas d'impact, pour l'instant, sur nos finances, puisque nous avons déjà bénéficié du Fond Vert pour l'école de La Croix-Prigent et la salle PloumExpo. Aujourd'hui, effectivement, peut-être, pour la rénovation énergétique de la Mairie, nous pourrions avoir un peu moins. Il faut néanmoins se féliciter d'avoir pu bénéficier de certains dispositifs quand ils existent. C'est peut-être une façon de faire de la part de l'État, depuis des années. On fait des appels à projets, on lance des choses et puis, au bout de quelques années, il n'y a plus de financement.

On a incité les collectivités à acquérir des véhicules électriques, nous sommes obligés d'avoir une partie de notre flotte en véhicules électriques. À Ploumagoar, nous avons réagi assez vite et nous avons investi sur des véhicules électriques. Je pense que nous avons notre quota qui sera obligatoire dans quelques années. Je pense qu'il faut être réactif. Je pense que nous avons réussi de ce côté-là. Il y aura des subventions qui vont disparaître, mais je ne sais pas dans quel domaine. Concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, il n'y aura pas d'augmentation d'enveloppes. L'enveloppe 2025 sera la même qu'en 2024. Il y a des grands projets sur le territoire et l'enveloppe n'est pas extensible. J'espère que la Commune pourra bénéficier des aides de l'État. Pour les budgets, nous sommes en train de passer un cap et nous allons partir sur d'autres modèles et des bases différentes. On ne fera plus du "copier-coller" si j'ose dire. Je pense, comme l'a dit le Maire de Guingamp, la semaine dernière en conseil communautaire, que chaque euro dépensé devra être bien pesé, pour savoir s'il est bien utilisé. Il n'y aura plus de budget facile. Aujourd'hui, il n'y a pas une commune, il n'y a pas un élu responsable qui dépense de l'argent pour se faire plaisir. Concernant la Maison d'Assistants Maternelles, nous avons effectivement inscrit la somme de 250 000 €. Au départ, c'était déjà un chiffre qui me paraissait élevé. Mais l'idée était de rénover une maison qui appartenait à Guingamp Habitat. Quand nous avons vu le coup des travaux, c'était beaucoup plus cher, quasiment le double. Donc, nous avons préféré faire quelque chose de beaucoup plus fonctionnel, de plein pied en plus. Effectivement, nous avons mis 250 000 € de travaux, auxquels il fallait ajouter l'achat du bâtiment d'un montant de 110 000 €, ce qui fait déjà 360 000 €. Dans le projet en cours de réalisation, le reste à charge pour la Commune sera inférieur à 360 000 € et il va générer aussi des revenus. C'est toujours compliqué de faire un Plan Pluriannuel d'Investissement avec des chiffres exacts. Pour la salle de Kergré, l'inflation est passée par là entre le moment où nous avons lancé l'étude et la faisabilité du projet. Pour être tout à fait honnête, s'il y a besoin d'avoir recours à l'emprunt, on fera un emprunt. Mais je voudrais signaler que l'on a fait un emprunt de 5 millions d'euros et qu'avec les excédents de fonctionnement on peut payer la salle, il n'y a pas de souci. Mais cela veut dire, qu'à côté, on ne fait rien. Pourtant, on s'est engagé sur Cadolan, sur la Maison d'Assistants Maternelles, sur des travaux à la mairie, sur des travaux à l'église. On peut arrêter de refaire les routes, de refaire l'école, de faire le stade. On a réaménagé le cimetière. Nous avons donc réalisé un certain nombre de choses. S'il y a besoin, on fera un emprunt. S'il n'y en a pas besoin, c'est ce que j'aimerais bien, il n'y aura pas d'emprunt. Maintenant, je vous ai donné le taux Euribor à trois mois pour vous montrer les courbes. Je pense qu'il faut être malin et comme je l'ai déjà dit et je vais vous le redire, comme disait Francis Ford Coppola "Les finances sont une arme, la politique, c'est de savoir quand il faut tirer". S'il faut emprunter en 2025, c'est peut-être le meilleur moment. Après, il y a d'autres solutions que je n'envisage pas. On pourrait très bien utiliser un levier facile, le levier fiscal. Il n'a pas été utilisé depuis vingt-cinq ans à Ploumagoar. On aurait pu augmenter les impôts depuis longtemps et on aurait eu largement. On sait que les contribuables, pour certains, doivent déjà se serrer la ceinture. Je rappelle, comme je l'ai déjà dit, que les dépôts sur les livrets A en France s'élèvent à 3 000 milliards. Cela couvrirait la dette française. Donc, il y a aussi des gens qui peuvent mettre de l'argent de côté. On aurait très bien pu augmenter l'impôt. Je vous le redis, il n'est pas question, pour moi, d'augmenter les impôts en 2025. Nous avons prévu de garder les mêmes taux, sachant que les gens paieront déjà un peu plus d'impôts puisque la valeur locative va augmenter de 1,7% et que le Département peut aussi augmenter son taux. Il y aura déjà assez d'augmentations avec l'eau et l'assainissement. Nous en parlerons un petit peu tout-à-l'heure.

Monsieur Nogé intervient à son tour et dit penser que l'on peut aussi se réinventer. En fait, on peut supposer, au vu de la dette nationale, que tout ce qui serait aides d'État va forcément baisser. Pour autant, je pense qu'il ne faut pas que ce soit totalement bloquant à l'échelle locale, pour pouvoir dynamiser des infrastructures dignes de ce nom. Il y a des fonds FEDER, on peut aller vers l'Europe. Il y a également des fonds régionaux et départementaux. Il y a également le sponsoring, le mécénat avec des entreprises privées pour l'innovation culturelle. Cela se pratique. Après, je pense que ce que l'on fait, à mon avis, est fait en toute intelligence. Monsieur le Maire a dit, tout-à-l'heure, même si ce n'est pas très populaire, que le fait d'avoir contracté un emprunt de cinq millions a rapporté également aussi des intérêts. Et, surtout, l'emprunt a été contracté durant une période exceptionnellement propice. Aujourd'hui, les dettes de la Commune sont très faibles. Bien évidemment, il faut rester vigilant tous ensemble.

Monsieur Chevalier dit alors que l'on se doutait bien qu'il allait falloir un nouvel emprunt. C'est évident au regard des coûts de ces travaux-là. Nous sommes actuellement sur une capacité de désendettement de 5,82 années. Avec un nouvel emprunt, je pense que l'on y va, on va passer logiquement au dessus du chiffre 6. A partir de ce chiffre, la Chambre régionale des comptes estime qu'il s'agit d'un endettement élevé. Donc, je pense qu'il va falloir, un petit peu, peut-être, j'imagine, resserrer les boulons. Je ne sais pas combien de millions le conseil va emprunter, nous verrons cela au budget primitif.

Monsieur le Maire répond, qu'effectivement, l'endettement est élevé entre 6 et 9 ans de capacité de désendettement. Lors du débat d'orientations budgétaires à l'Agglomération, les prospectives sont les suivantes : en 2024, nous sommes à 6,6 années de capacité de désendettement | en 2025, on passe à 10,6 années | en 2026, à 14,1 années | en 2027, à 19,9 années | en 2028 à 23,1 années. C'est n'est pas possible. On sera rattrapé largement par la Chambre régionale des comptes. Je veux bien que l'on me dise qu'à 6, on a un endettement élevé. Mais à l'Agglomération, on serait sur un endettement très élevé et sur un seuil d'alerte. Pourtant, je n'ai pas entendu grand monde s'alarmer. Il y aura des décisions qui seront prises à l'Agglomération, il y aura le levier fiscal, l'augmentation de l'eau, l'augmentation du versement mobilité, la récupération d'argent auprès des communes en ce qui concerne le contingent incendie. Certains investissements seront peut-être réduits (centre aquatique). Il faut mesurer. Nous, nos projets sont lancés, on ne va pas faire la moitié de la salle maintenant. Par contre, sur d'autres investissements, on peut faire des économies. Je peux faire comme le Département, supprimer des emplois. On peut arrêter tout, il n'y a pas de souci. On peut arrêter les recrutements, nous avons aussi une volonté dans le dialogue social vis à vis des agents. On a pris l'engagement de verser 13 € de plus par agent, par mois, pour la prévoyance. On peut arrêter toutes ces mesures et on gagnera de l'argent. On peut dire aussi que, pour Cadolan, tout ce qui était prévu ne sera pas fait. On a encore le temps d'arrêter des projets. Maintenant, il faut savoir ce qu'on veut. Moi, j'estime, en tout cas, que les travaux à l'école de La Croix-Prigent étaient nécessaires, comme ceux au stade, comme ceux au cimetière. Il s'agissait de demandes anciennes. J'ai été élu en 2008 sur la liste d'Yves Lollieric et dans la profession de foi de l'époque, il était prévu la construction d'une salle de 600 places. Si cette salle avait été réalisée avant, on en parlerait plus aujourd'hui. Je ne crois pas, aujourd'hui, que quelqu'un remette en cause la salle des Forges à Bourbriac. Pourtant, elle a coûté cher avec des emprunts et elle a été agrandie avec aussi des emprunts. Aujourd'hui, personne ne remet cela en cause. Vous verrez, quand la salle sera finie à Ploumagoar, comme pour le stade, on parlera de Ploumagoar de manière positive. Dernièrement, j'ai eu un échange avec le chef d'une très grande entreprise, qui m'a posé une question. Comment se fait-il que dans le Morbihan, toutes les collectivités, aujourd'hui, sont pied au plancher pour accélérer les investissements, pour donner du travail aux entreprises et que, dans les Côtes d'Armor, tout le monde freine, tout le monde a peur ? Nous avons des finances saines et, même si l'on emprunte un peu, on ne sera pas à 16, 17, 18 ans de capacité de désendettement. Je crois qu'il faut aussi être responsable. Quand on est aux responsabilités, si l'on fait des investissements, c'est qu'on a les moyens de les faire. Si vous me dites qu'il ne faut pas changer les fenêtres à la mairie, qu'il ne faut rien faire, vous pourrez voter contre. Mais il faut être clair aussi, faire croire aux gens que nous ne sommes pas capables de gérer la Commune, il y a une limite qu'il ne faudrait pas dépasser. Par contre, il faut aussi pouvoir dire tout ce qui a été fait. A un moment, moi, je veux bien rendre compte devant les électeurs, ce qui a été fait était nécessaire. Comme je l'ai déjà dit tout-à-l'heure, si on arrête tout, la courbe du chômage va monter en flèche et ce ne sera pas mieux.

Monsieur Nogé ajoute que si l'on ne dépasse pas les 12 années, il n'y a pas de débat. De plus, sauf erreur de ma part, il y a un pourcentage par rapport aux excédents de fonctionnement qu'il ne faut pas dépasser (10 ou 12 fois). On est à combien ? On n'est même pas à 5 ou 6.

Monsieur Chevalier dit ensuite que, sur les investissements, soyons honnêtes, notre groupe en a voté la grande majorité. Ce que je veux souligner c'est qu'il y a eu un dérapage financier majeur sur certains projets et notamment sur les deux derniers.

Monsieur le Maire dit qu'il ne peut pas laisser dire cela. Je ne peux pas laisser dire que sur la Maison d'Assistantes Maternelles, il y eu un dérapage.

Monsieur Chevalier dit alors que l'on ne parle seulement que de la salle de Kergré, si le Maire préfère.

Monsieur Le Maire dit alors qu'il ne faut pas négliger l'inflation. C'est facile de partir d'une enveloppe de 3 millions HT pour arriver à 8 millions TTC. J'ajoute que si l'on finit de payer la salle en 2025 et 2026, savez-vous combien la Commune percevra du Fonds de Compensation de la TVA les années suivantes ?

Monsieur Batard dit alors qu'il ne s'agit pas du sujet.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit d'un sujet. Quand on fait un plan de financement, on doit pouvoir enlever la TVA que l'on va récupérer. Donc on va diminuer. A la fin, nous pourrons faire le compte de ce qui aura été payé, des subventions reçues, de la TVA récupérée. On ne sera pas alors en dessus des 8 millions et on aura des recettes en face.

Monsieur Batard poursuit et dit que le débat budgétaire est l'occasion de faire un point et de prendre un peu de recul par rapport aux différents projets. C'est ce que vous avez présenté. Aussi de mettre en lumière ce que nous avons dit depuis plusieurs mois, voire quelques années, notamment sur la salle de Kergré. C'est le point sur lequel Hervé a un peu insisté. Pourquoi ? Nous vous avons mis en alerte depuis des mois sur des dépassements. Je rappelle, qu'au départ, on était à 2,8 millions HT, on est passé à environ 4 millions lors de la consultation de maîtrise d'œuvre. Aujourd'hui, si vous le souhaitez, on va dire que nous arrivons à 7 millions HT, soit fois plus deux sur ce projet-là. L'inflation à bon dos, mais l'inflation n'a pas fait 200 %. Non, elle n'a pas fait 200 %. Ce sont des choix que vous avez faits, que vous avez totalement assumés. Tout a été débattu en conseil. On a voté contre, on l'assume totalement. Par contre, vous nous aviez répondu, à chaque fois, je n'emprunterai pas. J'aurais assez et j'ai placé l'argent. Combien de fois, vous avez pu l'évoquer. On peut reprendre tous les conseils, jamais vous n'aviez évoqué l'emprunt, hormis ce soir.

Monsieur Le Maire répond qu'il n'a pas dit qu'un emprunt allait être contracté. Si on peut, on n'en fera pas. Mais je vous dit clairement que sur les 5 millions, il en reste de côté. Ne vous inquiétez pas. Tout n'a pas été dépensé. J'ajoute également que cet argent a aussi servi à faire des choses que l'on n'avait pas forcément prévues. Il y a trois ou quatre ans, lors de l'une de vos premières prises de parole, vous avez dit être des minorités constructives. Vous votez contre la salle, vous ne venez pas à la pose de la première pierre. Vous étiez également contre le stade. Pour certaines décisions, vous vous êtes abstenus, même pour la Maison d'Assistantes Maternelles. A un moment, c'est facile. J'ai l'impression que si vous aviez été à ma place, vous n'auriez rien fait et vous auriez eu plein de sous dans vos caisses. J'ai été élu sur un programme, on l'applique, on le fait. Nous avons fait des choses pour certaines qui n'étaient pas prévues. Moi, en 2026, quand je laisserai ma place, au mois de mars, puisque les élections sont prévues en mars 2026, l'équipe qui arrivera après n'aurait pas grand-chose à faire sur les bâtiments communaux, pas beaucoup plus sur les véhicules (le renouvellement d'un véhicule tous les ans). Vous pourrez faire ce que vous voulez, mais il n'y aura pas grand-chose à faire. Je veux bien, mais les collectivités qui n'investissent pas, ce n'est pas compliqué, elles se font rattraper. Regardez dans certaines grandes villes, on n'a pas travaillé sur l'habitat, on n'a rien fait et quand les immeubles tombent, c'est trop tard. Les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, c'est plus d'un milliard d'euros, la station d'épuration de Pont Ezer : c'est 20 millions d'euros. On en parlera tout-à-l'heure mais, sachez déjà que pour le renouvellement des canalisations sur l'Agglomération, nous sommes à 0,55 % par an, nous devrions être à 5 %. Je pense que sur Ploumagoar, il y aura eu des beaux investissements et des belles choses de réalisés.

Madame Le Foll intervient à son tour et dit que la Commune a investi sur le terrain des sports, sur le cimetière, sur l'école de La Croix-Prigent, tout en sachant qu'il n'y a pas de rentrées d'argent puisqu'on ne loue pas ces espaces-là. Par contre, pour la Maison d'Assistantes Maternelles, pour la salle de Kergré, il y aura des rentrées d'argent par des locations qui aideront à payer le fonctionnement. J'ajouterai également que d'avoir commencé à spécialiser un peu l'équipe des employés municipaux cela permettra de mieux préparer et d'améliorer nos dossiers (subventions, appel d'offres, etc.) et aura indirectement une influence sur le fonctionnement de la Mairie. De plus, je n'entends pas la population être inquiète. Je pense que tout le monde sera ravi de cette réalisation et de l'utilisation qu'il pourra en être fait. La Maison d'Assistantes Maternelles est pour moi un projet novateur et la salle de Kergré est quelque chose d'attendue, d'espérée. Pour le prochain mandat, il y aura le centre-ville à rénover et à améliorer, même si cela a débuté avec le plan-guide.

Monsieur Le Maire demande alors s'il y a d'autres de prises de parole. Je peux comprendre que l'on puisse échanger sur les évolutions. Cependant, je n'ai pas entendu beaucoup de propositions. Je me rappelle même, en 2020, pour le premier budget, avoir proposé une enveloppe de 100 000 €. Je n'ai eu aucune proposition. A chaque fois que l'on vote le budget, je n'ai jamais eu de proposition de votre part. Je le redis, vous avez été contestataires dans nos choix, mais vous ne nous avez jamais proposé quoi que ce soit.

Monsieur Chevalier dit alors que dans le programme de son groupe, la salle de sports et l'aménagement du bourg étaient les deux priorités. La liste du Maire ayant gagné les élections, c'est logique qu'elle applique le programme qu'elle avait développé lors de la campagne. C'est le jeu démocratique. Néanmoins, je rappelle que notre groupe a voté pour les travaux au cimetière, dans les écoles, aux services techniques, les programmes de voirie. Si on va dans le détail, pour le terrain synthétique, nous aurions préféré une solution différente. On pense qu'il y aura avec le terrain synthétique des soucis, peut-être, dans quelques années. Et puis, il y a le petit dérapage, quand même, sur la salle de Kergré, entre guillemets.

Monsieur Le Maire répond qu'il sera toujours possible d'en débattre. Mais je pense que le terrain synthétique cet hiver, comme l'hiver dernier, a bien été utile et que tout le monde est bien content.

Madame Botcazou intervient à son tour et dit que, si l'on regarde les calendriers de football du secteur, le club de Ploumagoar est pratiquement le seul ayant pu jouer tous les week-ends, malgré une météo pas toujours favorable. Certains clubs aimeraient bien avoir une telle structure. Le complexe sportif et le terrain synthétique donnent une bonne image de la Commune. J'ajoute que, concernant la salle de Kergré, on nous interroge de savoir quand elle sera livrée. Il y a déjà des demandes de la part de privés, de la part de collectivités ou encore d'entreprises. Il est important pour une commune de se développer et de soutenir les entreprises du secteur au regard du contexte actuel.

Monsieur Le Maire poursuit et dit que ce qui est fait, pour l'instant, est bien fait. On va poursuivre dans ce sens et on verra à l'arrivée si la salle plaît ou non. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote pour prendre acte qu'il y a bien eu un débat sur les orientations budgétaires.

Délibération n° 2025-004 | Débat d'orientations budgétaires 2025

EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « [...] le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2025.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé par délibération du 25 septembre 2020 et modifié par la délibération du 24 février 2022,

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2025, annexé à la présente délibération,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

prend acte, sur la base du rapport présenté, de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

VOTE	
▫ conseillers présents	24
▫ conseillers représentés	05
▫ ayant voté pour [y compris les pouvoirs]	29
▫ ayant voté contre	00
▫ s'étant abstenus	00
▫ n'ayant pas pris part au vote	00

6 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

6.1 – Commission vie associative du 17 décembre 2024

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint en charge de la vie associative.

📁 Téléthon 2024

Monsieur l'Adjoint à la vie associative expose au Conseil Municipal que l'édition 2024 a battu tous les records avec une somme totale récoltée de 6 333,10 €. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres qui sont affichés. On s'est un peu penché sur ce qui pourrait être amélioré pour l'an prochain. Je pense qu'il faudrait réunir les animations sur un même site, à savoir la salle omnisports et la salle des fêtes parce que, par exemple, cette année, l'association La Hulotte s'est retrouvée un peu seule pour son goûter à la salle Hent Per. Néanmoins, de manière générale, nous avons eu une bonne fréquentation, malgré une météo peu favorable le samedi. Le concours de palets organisé par le Comité des fêtes de Sainte-Brigitte a connu un joli succès, grâce à une bonne communication, en partenariat avec le club de Cavan. 31 équipes ont pris part à ce concours. Pour l'année prochaine, ce concours de palets pourrait être reconduit, avec peut-être un concours de belote, à côté, à la salle des fêtes. On a évoqué aussi le fait d'avoir des banderoles, plus visuelles, pour annoncer le Téléthon et améliorer ainsi notre communication sur cet évènement.

📁 Terrain synthétique

Monsieur l'Adjoint à la vie associative dit vouloir revenir sur le terrain synthétique. Cela me tient à cœur. Je vous le dis honnêtement, je suis fier du terrain synthétique. Je suis footeux à la base, j'ai toujours joué au football, sans jamais pouvoir jouer sur un terrain comme celui-là. Cela aurait été avec plaisir. Je souhaite vous dire aussi que nous avons accueilli les U 13 du Stade Brestois et du Stade Rennais. Ils reviendront, suite au bon accueil qu'ils ont reçu et à la qualité des infrastructures. J'ajoute que notre terrain synthétique, je le dis, est mieux que celui de l'Akademi, car plus récent. Oui, il est mieux. Sur ce mandat-là, je suis fier de cette réalisation. Avec un club de football de 430 licenciés, on n'avait pas le choix, ce n'était plus gérable au niveau des entraînements. Grâce au terrain synthétique, nous avons pu préserver nos terrains enherbés. J'ai eu quelques reproches d'avoir pris des arrêtés interdisant d'utiliser les terrains en herbe. Seulement, au printemps, le terrain d'honneur sera en très bel état pour y jouer pour la fin du championnat.

Monsieur Irand dit alors que le club local de football se comporte très bien au niveau du classement et on ne peut que s'en féliciter. Si demain, il y a une montée, des investissements seront-ils nécessaires au niveau des vestiaires par exemple ?

Monsieur l'Adjoint à la vie associative répond que non dans l'immédiat. On serait aux normes et nous pourrions avoir une dérogation pour les vestiaires et, de toute façon, il n'y aurait vraiment pas grand-chose à faire. Pour la montée, ce n'est pas encore fait.

6.2 – Commission des marchés du 10 et 30 janvier 2025

Monsieur le Maire dit qu'il va faire le compte-rendu cette commission.

Réhabilitation et rénovation de la Mairie | maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de sa réunion du 10 janvier, la commission a sélectionné trois candidats afin de les auditionner. Ces trois candidats étaient les suivants : Guilloux Architecte de Laillé, Houssais Architecte de la Roche-Jaudy et BPMA Architectes de Saint-Brieuc. Ils ont été auditionnés le 20 janvier. Lors de sa réunion du 30 janvier la commission des marchés a fait le bilan de ces auditions et elle propose de retenir le cabinet Guilloux Architecte pour cette mission de maîtrise d'œuvre (quatre voix pour le cabinet Guilloux Architecte et une voix pour le cabinet Houssais Architecte). S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Délibération n° 2025-005 | Réhabilitation et rénovation de la Mairie | marché de maîtrise d'œuvre

EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'appel à la concurrence, relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la rénovation énergétique de la Mairie, dont la clôture était le 09 décembre 2024 à 14 h 00, quarante-sept dossiers ont été retirés sur le profil acheteur de la Commune et douze propositions ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 09 décembre 2024.

La commission des marchés, lors de sa réunion du 10 janvier 2025, a pris connaissance de l'analyse des propositions et a décidé de sélectionner trois candidats afin de les auditionner.

Suite aux auditions des trois candidats qui se sont déroulées le 20 janvier 2025, la commission des marchés, lors de sa réunion du 30 janvier 2025, a pris connaissance du compte-rendu des auditions et elle propose de retenir le groupement, dont le cabinet GUILLOUX Architecte est le mandataire, pour cette mission de maîtrise d'œuvre, comme suit :

❖ Composition du groupement de maîtrise d'œuvre :

Noms	Prestations exécutées
GUILLOUX Architecte (Lailié – 35) Mandataire	Architecture économie de la construction OPC
SAS SERTCO (Rennes – 35) 1 ^{er} Co-traitant	BET structure
SAS EMENDA (Saint-Herblain – 44) 2 ^{ème} Co-traitant	BET fluides
SARL LOG (Saint-Nazaire – 44) 3 ^{ème} Co-traitant	BET acoustique

❖ Forfait provisoire de rémunération :

Le forfait provisoire de rémunération, calculé sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux d'un montant de 1 400 000 € HT, s'élève à 125 700 € HT (taux global de rémunération de 8,98 %).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- ♦ décider la passation du marché de maîtrise d'œuvre, pour la réhabilitation et la rénovation énergétique de la Mairie, avec le groupement représenté par le cabinet GUILLOUX Architecte,
- ♦ accepter le forfait provisoire de rémunération s'élevant à 125 700 € HT, soit 150 840 € TTC,
- ♦ l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci et plus généralement à faire le nécessaire.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les résultats de la consultation et les pièces du dossier,

Vu la proposition de la commission des marchés,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, pour la réhabilitation et la rénovation énergétique de la Mairie, avec le groupement représenté par le cabinet GUILLOUX Architecte,

Accepte le forfait provisoire de rémunération s'élevant à 125 700 € HT, soit 150 840 € TTC (enveloppe prévisionnelle de travaux d'un montant : 1 400 000 € HT | taux global de rémunération : 8,98 %),

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci et plus généralement à faire le nécessaire.

Monsieur Batard intervient et dit que, lors des auditions, on a bien entendu la façon de travailler des trois cabinets. Celui proposé et retenu aujourd'hui n'était pas mon préféré. Néanmoins, il a du professionnalisme et de l'expérience quant à la réhabilitation d'une Mairie. Même si l'on ne doit pas juger sur les références, ce cabinet a de l'expérience en la matière avec la réhabilitation d'une dizaine, voire d'une vingtaine de mairies. Il y a un savoir-faire qui a été bien retranscrit au moment de l'audition.

Monsieur le Maire complète en disant qu'il y avait très peu d'écarts financiers et que ce n'est donc pas le prix qui a fait la différence. Je constate que, ce soir, Guillaume a voté pour le cabinet proposé par la commission et, qu'en quelle sorte, il valide le choix de la commission. C'est la démocratie. J'aurai pu comprendre qu'il se soit abstenu ou qu'il vote contre, puisqu'il avait fait le choix d'un autre cabinet. Je note sa position et je l'en remercie.

📁 **Salle de Kergé | avenant n° 1 de transfert du marché lot n° 5B "bardage métallique"**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Penthièvre Couverture Bardage (PCB) a fait l'objet d'une procédure de fusion par voie d'absorption par la société SMAC. Il est donc nécessaire de passer un avenant de transfert pour changer le titulaire de ce marché. Il n'y a pas d'impact financier. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Délibération n° 2025-006 | Salle de Kergé | avenant n° 1 de transfert du marché lot n° 5B

EXPOSÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 15 juillet 2024, il a décidé de l'autoriser à signer les marchés de travaux relatifs à la construction de la salle de Kergé – équipement multifonctions à vocation culturelle – et, notamment, en ce qui concerne le lot n° 05B "Bardage métallique", avec l'entreprise Penthièvre Couverture Bardage (PCB), d'un montant de 114 957,51 € HT, soit 137 985,01 € TTC.

Par courrier, en date du 17 décembre 2024, la société Penthièvre Couverture Bardage (PCB) a informé la Commune qu'elle faisait l'objet d'une procédure de fusion par voie d'absorption par la société SMAC, effective à compter du 31 décembre 2024.

Cette situation nécessite la conclusion d'un avenant de transfert afin de formaliser la substitution, à compter du 31 décembre 2024, de la société SMAC à la société Penthièvre Couverture Bardage (PCB) dans tous les droits et obligations découlant du marché travaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- décider la passation de cet avenant n° 1 de transfert,
- lui donner autorisation pour signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Considérant que suite à cette opération de fusion-absorption de la société Penthièvre Couverture Bardage (PCB) par la société SMAC, tous les engagements pris par la société Penthièvre Couverture Bardage (PCB) sont intégralement repris par la société SMAC à compter du 31 décembre 2024,

Considérant qu'il convient de formaliser cette situation par la conclusion d'un avenant n° 1 de transfert,

Considérant que cet avenant n° 1 de transfert est sans incidence financière et ne nécessite, par conséquent, pas d'être soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la proposition d'avenant n° 1 de transfert,

Après en avoir délibéré,

Majoritairement [a voté contre : M. Batard | se sont abstenus : M. Chevalier, M. Lavigne, Mme Geffroy, Mme Le Goux, M. Irand],

Approuve la passation de l'avenant n° 1, relatif au marché de travaux pour la construction de la salle de Kergré – équipement multifonctions à vocation culturelle – en ce qui concerne le lot n° 05B "Bardage métallique", actant le transfert du marché de la société Penthièvre Couverture Bardage (PCB) suite à la fusion-absorption par la société SMAC,

Précise que les clauses et dispositions des pièces contractuelles restent identiques et pleinement applicables,

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1 de transfert,

Charge plus généralement Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

6.3 – Commission voirie du 30 janvier 2025

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe en charge de la voirie communale.

📁 Programme de voirie 2025

Madame l'Adjointe à la voirie expose Conseil Municipal que la commission a pris connaissance des voiries qui feraient partie du programme de cette année. Ces voiries seraient les suivantes et feraient ensuite l'objet d'un chiffrage : Kerguiniou (parties A et B), rue du Château d'eau, Le Runiou, rue Jules Ferry, rue Yves Mazé, Roudouanec. Il y a eu ensuite une présentation du descriptif de ces travaux. La commission a souhaité, par exemple, pour la rue du Château d'eau, qu'un travail soit effectué pour un projet de traçage, pour mieux cadrer la voirie, de réaliser un test avec une chicane et une information pour les riverains. Pour la rue Jules Ferry, il y a eu du débat. Il serait envisagé le remplacement des chicanes par un plateau. Pour la rue Yves Mazé, du débat également. On partirait sur un test avec deux stops au niveau de l'impasse ou bien de l'entrée d'une entreprise, avant la prochaine commission. Ce test serait complété par des mesures radar. On s'orienterait peut-être, mais rien n'est arrêté, par le remplacement des chicanes par un plateau. Il conviendra de préparer une information pour les riverains. A ce stade, la commission souhaite que les deux rues fassent partie du même programme et qu'elles soient donc intégrées dans la tranche ferme du projet de marché. La commission a décidé également que les voiries du programme feront l'objet d'un test amiante avant les travaux afin d'être transparent vis-à-vis des entreprises et de leurs salariés.

Une visite de terrain va être effectuée le 10 février à 14 heures. Elle aura pour objet de localiser parfaitement les tests à réaliser et redéfinir, si besoin, le descriptif des travaux pour préparer la prochaine commission. Un calendrier prévisionnel (rétro-planning) a été présenté avec pour objectif final la validation du marché de travaux lors de la séance du 28 avril 2025.

Madame Geffroy intervient et dit avoir une question sur les travaux qui avaient été programmés dans la rue de Francis Page et la rue Jean Jaurès. J'ai entendu dire qu'il y a eu un accident vendredi dans la nuit, à cet endroit, et qu'une voiture a foncé dans un mur. Du coup, cela m'a fait penser aux travaux qui étaient prévus.

Madame l'Adjointe à la voirie répond, qu'effectivement, des travaux avaient été prévus. Ceux-ci ont été reportés car, entre temps, d'autres travaux ont été réalisés sur les budgets prévus. Il conviendrait de recevoir cela.

Monsieur le Maire dit alors ne pas avoir eu connaissance de cette information. J'ajoute que les solutions techniques envisagées ne conviennent pas à tout le monde et qu'il y a donc un petit peu de débat.

7 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 – État annuel des indemnités des élus | année 2024

Monsieur le Maire dit que les indemnités perçues par les élus sont affichées. Je ne vous donnerai que deux chiffres, ceux me concernant : 19 730,52 € pour l'indemnité de Maire et 10 146,36 € pour l'indemnité de conseil communautaire délégué. Je vous rappelle que ces indemnités ont été fixées en début de mandat. Il y a augmentation quand le point d'indice des agents est revalorisé. Je ne suis pas sûr que nos concitoyens verraient d'un bon œil si nous augmentions nos indemnités. J'ajoute que, pour ma part, pour être à la Mairie, je perd sur mon salaire en prenant des journées sans solde (avec une conséquence pour ma retraite). Il s'agit d'un choix, je ne vais pas revenir là-dessus. J'ajoute que nous sommes disponibles tout le temps. Je vous invite à prendre acte de cette présentation.

Délibération n° 2025-007 | État annuel des indemnités des élus | année 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, créé par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, précise que :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'état annuel des indemnités des élus perçues en 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Donne acte à Monsieur le Maire de cette présentation (état annexé à la présente délibération).

7.2 – Opérations immobilières réalisées en 2024

Monsieur le Maire présente les opérations immobilières réalisées en 2024. Je vous invite à prendre acte de cette présentation.

Délibération n° 2025-008 | Opérations immobilières réalisées en 2024

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Commune au cours l'exercice budgétaire de 2024 et précise que ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique 2024 de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du bilan annuel 2024 des cessions et des acquisitions immobilières,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve ce bilan, annexé à la présente délibération.

7.3 – Marchés publics conclus en 2024

Monsieur le Maire présente la liste des marchés publics conclus en 2024. Je vous invite à prendre acte de cette présentation.

Délibération n° 2025-009 | Marchés publics conclus en 2024

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante la liste des marchés publics conclus par la Commune au cours de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2024.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve cette liste, annexée à la présente délibération.

7.4 – Cyclone Chido à Mayotte – soutien financier à PICA

Monsieur le Maire dit avoir évoqué ce soutien financier après la prise de parole de Monsieur Benjamin Le Goff, lors de la cérémonie des vœux, après son intervention à Mayotte avec l'association Pompiers International Côtes d'Armor (PICA), suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024. J'aurai aussi une pensée pour des habitants d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan confrontés à de graves inondations actuellement. Je vous propose donc d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association PICA afin de l'aider à financer son intervention récente à Mayotte.

Délibération n° 2025-010 | Association PICA | subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Pompiers International Côtes d'Armor (PICA) afin de l'aider à financer son intervention récente à Mayotte, suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Pompiers International Côtes d'Armor (PICA), comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	DÉCISION	OBSERVATIONS
FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		
<u>01 – Opérations non ventilables</u>		
Pompiers International Côtes d'Armor (PICA)	2 500,00 €	Subvention exceptionnelle

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2025.

7.5 – Rentrée scolaire 2025 | rythmes scolaires

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe en charge des affaires scolaires.

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires expose au Conseil Municipal que, comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour reconduire la semaine de quatre jours.

Monsieur le Maire précise que les conseils d'écoles vont se tenir début mars et que le prochain conseil municipal est prévu le 14 mars. On sera donc trop tard pour délibérer (retour pour le 10 mars au plus tard). Donc nous prenons un peu d'avance, mais je vois mal les parents souhaiter revenir à la semaine de 4,5 jours. Si en conseils d'écoles il y a vraiment des débats, il est possible de revoir notre position, mais je ne le pense pas.

Madame Le Goux intervient et demande s'il ne serait pas possible d'insérer une forme de réserve : "avis favorable sous réserve que les conseils d'écoles le soient également".

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires précise que les conseils d'écoles, en général, restent favorables à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire dit vouloir préférer prendre la délibération en l'état et réunir le conseil municipal en séance exceptionnelle le 09 mars s'il y avait des changements dans l'organisation de la semaine (notre organisation serait alors à revoir en septembre).

Délibération n° 2025-011 | Rentrée scolaire 2025 | rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organisation du temps scolaire, dans les écoles communales, est basée sur la semaine de quatre jours.

Il ajoute que, par courrier en date du 06 décembre 2024, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor a informé la collectivité que, chaque année, les Maires ont la possibilité de réajuster les horaires des écoles publiques de leur commune, pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante. Les demandes de modifications sont ensuite étudiées et présentées au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) pour une application en septembre.

Si des modifications seraient à apporter aux rythmes scolaires des écoles de la Commune, un dossier devra être transmis, au plus tard, le 10 mars 2025, délai de rigueur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir l'organisation des rythmes scolaires sur quatre jours.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Majoritairement [s'est abstenue : Mme Le Goux],

Décide le maintien de la semaine de quatre jours à la rentrée scolaire 2025,

Demande à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'application de cette décision.

7.6 – Agence Postale Communale | bilan d'activité 2024

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Morin, Directrice Générale des Services.

Madame la Directrice Générale des Services dit que l'idée est de présenter aux membres de l'Assemblée communale un compte-rendu de l'activité de ce service que les quatre collègues de l'accueil assurent à tour de rôle (document annexé au présent procès-verbal).

Comme vous le savez, depuis le mois de novembre, les horaires de l'agence postale sont calqués sur ceux de la Mairie. L'agence postale est aussi fermée le jeudi après-midi. Vous voyez les différentes ventes réalisées, le nombre de dépôts et de retraits de colis qui est important, puis les retraits d'espèces. Ensuite, vous avez un comparatif entre 2023 et 2024. Le nombre de clients en moyenne par jour est quasi stable (17 clients) et le nombre d'opérations est de 25 en moyenne. La principale augmentation vient de l'activité des colis, tant en dépôt qu'en retrait. Le panier moyen d'un particulier reste, quant à lui, identique. Pour le reste, nous sommes dans la stabilité (chiffre d'affaires, passages).

Madame Le Goux demande alors si l'augmentation de l'activité des colis ne pose pas de problèmes au niveau du stockage dans les locaux ?

Monsieur le Maire répond que certains jours, comme à l'approche de Noël, le nombre de colis à stocker peut être important. J'ajoute qu'il y a des choses que l'on n'acceptera pas à Ploumagoar. En effet, dans certaines agences postales communales ou dans certaines postes, on va se mettre à vendre des paniers de légumes. À Lannion, il existe une cabine d'essayage : vous pouvez commander vos vêtements, vous les essayez sur place et si cela ne va pas, vous pouvez les ramener instantanément. Voilà le genre de choses que l'on refusera. Sachez, pour rappel, comme je l'ai dit tout à l'heure, que nous avons effectivement une petite dotation de la part de la Poste chaque mois. J'ai aussi évoqué le fait que cette dotation pourrait être supprimée à l'avenir, il conviendra alors de se positionner sur le maintien l'agence postale ou pas. L'Association des Maires de France a réussi à imposer le fait que la convention signée jusqu'en 2027 soit respectée. J'ajoute que la dotation est la même pour les petites communes ou les plus grandes, comme la notre.

Monsieur Boyez demande si l'on a eu des retours quant à la fermeture du jeudi après-midi ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'impact. On avait questionné les agents et c'était le jeudi après-midi. J'étais le premier à être interrogatif en me disant, par exemple, qu'il s'agit du jour de réunion du club des aînés. En fait, ils ont autre chose à faire que de venir à la poste ou à la mairie cet après-midi-là. Je pense que, pour améliorer le fonctionnement, on va pouvoir donner un numéro de portable en cas d'urgence sur le répondeur téléphonique de la mairie. On va acheter un téléphone avec un petit abonnement pour pouvoir répondre aux urgences le jeudi après-midi. Les opérateurs funéraires sont au courant et ils ont un numéro pour appeler si jamais ils ont besoin de nous le jeudi après-midi. Pour les élus, pour éviter de trouver porte close, prévenez avant si vous avez besoin de passer à la mairie cette après-midi-là.

Monsieur Chevalier demande alors, en termes de sécurité (48 000 € sur une année) s'il n'y a pas de souci pour les agents, si tout est assez sécurisé ?

Monsieur le Maire répond que le bâtiment de la mairie est sous alarme et il y a un coffre-fort dans l'agence postale. Certes, on n'est jamais à l'abri. Cependant, il n'y a pas de grosses sommes. Il y a un fonds de caisse et un peu dans le coffre. Les retraits sont limités à 300 €. Je tiens à remercier le personnel communal qui travaille à l'agence postale. Les gens sont très bien accueillis et je n'ai pas eu de remarques négatives. Je trouve intéressant, comme cela a déjà été fait pour France Service, de temps en temps, de vous présenter les services de la collectivités et leur activité.

7.7 – Salle de Kergré | dispositif 1 % artistique | composition du comité artistique (modifications)

Monsieur le Maire dit qu'il convient d'apporter deux modifications à la composition du comité artistique, à savoir : le remplacement de Madame Catherine Le Martelot, Directrice générale des services par Madame Marilyne Morin, nouvelle Directrice générale des services et le remplacement temporaire, durant son absence, de Madame Nawelle Roger, responsable de la programmation et de l'action culturelle, par Madame Zoé Laniessse. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Délibération n° 2025-012 | Salle de Kergré | dispositif 1 % artistique | comité artistique (modifications)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 13 octobre 2023, il a validé la composition du comité artistique, relatif au dispositif 1 % artistique, pour la salle de Kergré.

Il ajoute qu'il convient, aujourd'hui, d'apporter deux modifications à la composition de ce comité artistique et plus particulièrement en ce qui concerne les membres à voix consultative, à savoir :

- le remplacement de Madame Catherine Le Martelot, Directrice générale des services par Madame Marilyne Morin, nouvelle Directrice générale des services,
- le remplacement temporaire, durant son absence, de Madame Nawelle Roger, responsable de la programmation et de l'action culturelle, par Madame Zoé Lanieste.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces propositions pour modifier la composition du comité artistique.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 13 octobre 2023, portant constitution du comité artistique,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Majoritairement [a voté contre : M. Batard | se sont abstenus : M. Chevalier, M. Lavigne, Mme Geffroy, Mme Le Goux,],

Décide de modifier la composition du comité artistique, comme exposé ci-avant,

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'application de cette décision.

_____ Monsieur le Maire précise, pour information, à ce sujet, que nous avons reçu 90 dossiers d'artistes. Nous aurons donc le choix

8 – INTERCOMMUNALITÉ

8.1 – Guingamp-Paimpol Agglomération | rapport de la CLECT du 28 novembre 2024

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annyvonne Botcazou, Conseillère municipale déléguée aux finances.

Madame Botcazou présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 28 novembre 2024. Dans un premier temps, une présentation des services communs a été faite. Le coût global de 2023, au niveau du service commun du droits des sols a été estimé à 360 000 € euros, contre 352 000 € en 2022. Pour Ploumagoar, le coût supporté est de 28 870 € pour 186,6 dossiers traités. Dans un second temps, il a été présenté le récapitulatif des attributions de compensation proposées. Pour Ploumagoar, le montant est de 252 710 €. Le montant de départ est de 281 580 €, auquel est soustrait le coût du service du droits des sols que l'on supporte. Le troisième point portait sur le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Monsieur le Maire dit avoir évoqué ce point tout-à-l'heure. Pour l'instant, rien n'est tranché. Comme je vous l'ai dit, pour 2025, on s'orienterait vers un statu quo. Pour pouvoir équilibrer en 2026, les communes seraient peut-être, mais cela dépendra des votes, appelées à supporter les augmentations. Sous quelle forme, cela reste à voir. Sachez que pour Ploumagoar, le contingent est de 165 000 €. Ce montant est calculé par rapport au nombre d'habitants et au nombre d'interventions. On note la diminution des interventions sur certaines communes, dont Ploumagoar. Cela peut s'expliquer par la passation d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé, par laquelle les ambulances privées prennent le relais des pompiers lorsqu'il s'agit de transférer un patient de la maison jusqu'à l'hôpital. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 28 novembre 2024 et que, conformément à l'alinéa IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être expressément approuvé par voie de délibération par chaque conseil municipal des communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), au plus tard dans un délai de trois mois suivant sa réception.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce rapport.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 28 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 28 novembre 2024,

Dit que la présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'application de cette décision.

8.2 – Guingamp-Paimpol Agglomération | rapports annuels 2023

Monsieur le Maire dit que que chacun a été destinataire des trois rapports annuels de l'Agglomération : les rapports du service public de l'eau potable, du service public de l'assainissement collectif et du service de l'assainissement non collectif. Avez-vous des questions ou des commentaires sur ces rapports ?

> le rapport du service public de l'eau potable

Madame le Goux intervient et dit avoir parcouru le rapport concernant l'eau potable. Sur les réseaux, on s'aperçoit, que sur certains secteurs, on a des rendements qui sont moins bons que ceux sur Guingamp où l'on s'approche des 90%. On constate aussi un gros décrochage entre 2022 et 2023 sur le renouvellement des réseaux et, moi, je trouve cela hyper inquiétant pour l'avenir. Il y a effectivement des choix budgétaires qui sont faits et l'entretien de ces réseaux-là doit être fait au minimum quand même chaque année, même si l'on peut penser qu'il s'agit d'un choix certainement contraint. Je ne l'espère pas trop, mais on se tire un peu une balle dans le pied, parce qu'on le paiera certainement plus tard.

Monsieur le Maire répond que chacun fait avec ses moyens. La stratégie de l'Agglomération, pour les années à venir, est d'harmoniser les tarifs de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Il y a eu des choix effectivement qui ont été faits. Cependant, il n'y avait pas le choix que de faire une usine d'eau à Yvias. Aujourd'hui, concernant l'assainissement, il faut refaire la station de Pont-Ezer et il y a celle de Pabu qui serait aussi à refaire. Cela engendra des dépenses de plusieurs millions d'euros. Par contre, on était obligé de réhabiliter les stations d'assainissement avant de refaire les réseaux d'eau potable. Je rappelle qu'il y a plus d'un milliard d'euros de patrimoine sous terre. L'Agglomération consacre chaque année une enveloppe financière d'environ 20 millions d'euros pour l'eau et l'assainissement, ce n'est pas neutre. Effectivement il y a du retard sur les réseaux et il aurait peut-être fallu en faire plus les années avant.

Je vais vous donner quelques éléments, c'est important d'en parler et nous, les élus, devons faire de la pédagogie auprès des citoyens. Sur Ploumagoar, il y a 2 816 abonnés au niveau de l'eau. J'entends parler d'augmentation du prix de l'eau. Effectivement, on ne payait pas le même prix de l'eau à Paimpol, à Guingamp ou encore à Louargat. Chacun avait un petit peu ses tarifs. Pour rappel, du temps de l'ex Guingamp Communauté, le service de l'eau potable faisait partie du budget général et l'eau ne coûtait pas très cher. Il a été décidé d'harmoniser les tarifs de l'eau et donc, pour Ploumagoar et les autres cinq communes de l'ex Guingamp Communauté, on va passer en gros de 0 à 13, qui est le point de convergence. Sur l'année 2023, pour une consommation moyenne de 120 mètres cubes, cela représente un coût de 286 €, en 2024 on est à 313 €. J'ajoute que dans d'autres communes, nous sommes au-delà de 313 €. Cette harmonisation est une demande de la Chambre régionale des comptes. Sur le prix au mètre cube, pour Ploumagoar, on va passer de 2,38 € à 2,61 €. Il faut aussi dire la vérité aux gens, cela va augmenter encore pendant plusieurs années. Le choix a été fait de lisser ces augmentations sur dix années. Concernant la qualité de l'eau, un seul contrôle non conforme sur le secteur de Guingamp (concernait la Commune de Pabu). J'ajoute, qu'en 2023, l'Agglomération a procédé à des renouvellements du réseau. Pour Ploumagoar, ont été concernées les rues André Lorgeré et Robert Le Tiec, sur 430 mètres linéaires et 30 et branchements pour un coût pris en charge par l'intercommunalité de 135 000 €, ce n'est pas neutre. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

Délibération n° 2025-014 | Guingamp-Paimpol Agglomération | rapport 2023 service eau potable

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2023 du service public de l'eau potable de Guingamp-Paimpol Agglomération et précise que ce rapport doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque commune membre de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de ce rapport,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la communication faite.

► le rapport du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire dit que concernant ce service, pour Ploumagoar, il y a 2 249 abonnés représentant 4 925 équivalents habitants. En volume facturé, c'est 230 631 mètres cubes. Vous savez que sur notre territoire nous avons deux petites stations à Kerlidiguez et à Lautremen. Concernant les tarifs, là aussi, il y a des augmentations. On passe, pour 120 mètres cubes sur l'année 2023 de 327,55 € à 399,75 € pour le même volume sur l'année 2024. Pour le même service c'est 449 € sur Paimpol, vous voyez il y a encore 50 € d'écart pour le même service.

Madame Le Goux intervient et dit qu'il y a eu une amélioration quant aux événements de rejet direct d'eaux usées dans le milieu naturel. On voit bien, qu'entre 2022 2023, il y a une progression, notamment à Pont-Ezer même si, effectivement, les travaux ne sont pas encore engagés. Il y a néanmoins des choses qui s'améliorent.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la station de Pabu qui pose le plus de soucis en termes de rejet. Comme vous le savez, il y a encore des réseaux d'eaux pluviales qui arrivent dans ceux de l'assainissement et cela occasionne des volumes à traiter qui ne devraient pas y être. C'est un peu moins grave que l'inverse. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

Délibération n° 2025-015 |

Guingamp-Paimpol Agglomération | rapport 2023 service de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2023 du service public de l'assainissement collectif de Guingamp-Paimpol Agglomération et précise que ce rapport doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque commune membre de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de ce rapport,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la communication faite.

➤ **le rapport du service public de l'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire dit qu'il reste ensuite le rapport relatif au service public de l'assainissement non collectif. S'il n'y a pas de demande de prise de parole sur ce rapport, je vous propose de passer au vote.

Délibération n° 2025-016 |

Guingamp-Paimpol Agglomération | rapport 2023 service de l'assainissement non collectif

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2023 du service public de l'assainissement non collectif de Guingamp-Paimpol Agglomération et précise que ce rapport doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque commune membre de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de ce rapport,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la communication faite.

9 – INFORMATIONS DIVERSES

9.1 – **Calendrier prévisionnel**

- – le mardi 04 mars 2025 : Commission des finances (Comptes Financiers Uniques + subventions)
- – le mardi 11 mars 2025 : Commission des finances (Budgets)
- – le vendredi 14 mars 2025 : Conseil Municipal (Comptes Financiers Uniques)
- – le lundi 24 mars 2025 : Conseil Municipal (budgets 2025 + subventions)
- – le lundi 28 avril 2025 : Conseil Municipal
- – le lundi 26 mai 2025 : Conseil Municipal
- – le vendredi 04 juillet 2025 : Conseil Municipal

Départ de Mme Le Foll à 20 h 45.

9.2 – **Informations diverses**

Monsieur le Maire dit, qu'à l'issue du Conseil Municipal du 14 mars, nous nous retrouverons dans une salle pour un petit buffet. Je vous précise qu'il s'agira du dernier jour de travail dans la collectivité de Madame Catherine Le Martelot.

Il dit également, qu'avant de laisser la parole à Madame l'Adjointe au personnel, il va donner à la parole à Monsieur l'Adjoint aux affaires sociales.

Monsieur l'Adjoint aux affaires sociales dit vouloir remercier les membres du Centre Communal d'Action Sociale et les élus qui ont contribué à la distribution des colis aux aînés.

Monsieur le Maire propose maintenant de traiter le point concernant le personnel communal à huis-clos.

Accord du Conseil Municipal.

Séance à huis-clos.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 2025-017 | Personnel communal | tableau des effectifs | modifications

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au tableau des effectifs de la Commune, pour tenir compte notamment des avancements de grade du personnel communal, à venir au cours de la présente année, à savoir :

➤ Emplois permanents | créations

GRADE	CATÉGORIE	DATE D'EFFET	NOMBRE	OBSERVATIONS
FILIÈRE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	01-01-2025	01	Temps complet
FILIÈRE SOCIALE				
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	C	01-12-2025	01	Temps complet

➤ Emplois permanents | suppressions

GRADE	CATÉGORIE	DATE D'EFFET	NOMBRE	OBSERVATIONS
FILIÈRE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	C	01-01-2025	01	Temps complet
FILIÈRE SOCIALE				
A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	C	01-12-2025	01	Temps complet

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de procéder aux créations et aux suppressions de postes, comme exposé ci-avant,

Dit que la présente délibération modifie, en conséquence, celle en date du 09 février 2024, relative au tableau des effectifs de la Commune.

Délibération n° 2025-018 | Personnel communal | tableau des effectifs | modification

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter une modification au tableau des effectifs de la Commune, concernant la durée hebdomadaire de service d'un agent de la filière sociale, à savoir :

➤ Emplois permanents | modification

GRADE	CATÉGORIE	DATE D'EFFET	NOMBRE	OBSERVATIONS
FILIÈRE SOCIALE				
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	C	01-03-2025	01	Temps non complet > DHS actuelle : 32 h 22 m > Nouvelle DHS : 31 h 50 m
<i>DHS : durée hebdomadaire de service</i>				

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de procéder à la modification de la durée hebdomadaire du poste, comme exposé ci-avant,

Dit que la présente délibération modifie, en conséquence, celle en date du 09 février 2024, relative au tableau des effectifs de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 21 h00.

Le Maire,

Yannick ECHEVEST.

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise LE FOLL.

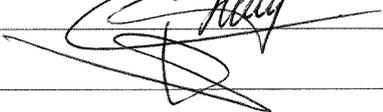
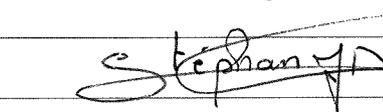
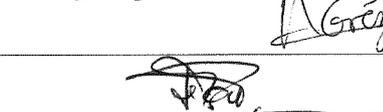
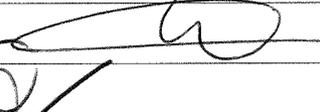
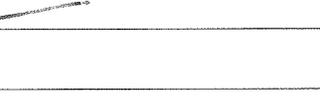
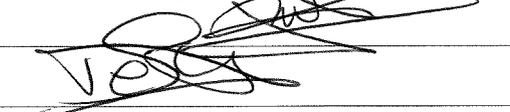
M. Hervé CHEVALIER.

Mme Arlette LE HOUERFF.

COMMUNE DE PLOUMAGOAR**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2025**

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° de page
	N°	Thème		
2025-001	5.2	Fonctionnement des assemblées	Désignation des secrétaires de séance	01
2025-002	5.2	Fonctionnement des assemblées	Décisions prises par la Maire par délégation du Conseil Municipal compte-rendu	02
2025-003	5.2	Fonctionnement des assemblées	Procès-verbal du Conseil Municipal séance du 16-12-2024 approbation	03
2025-004	7.10	Finances locales divers	Débat d'orientations budgétaires 2025	10
2025-005	1.1	Marchés publics	Réhabilitation et rénovation énergétique de la Mairie passation d'un marché de maîtrise d'œuvre	12
2025-006	1.1	Marchés publics	Salle de Kergré équipement multifonctions avenant n° 1 de transfert de marché du lot n° 5B "bardage métallique"	13
2025-007	5.6	Exercice des mandats locaux	État des indemnités perçues par les Élus en 2024	15
2025-008	7.10	Finances locales divers	Opérations immobilières réalisées en 2024	15
2025-009	1.1	Marchés publics	Marchés publics conclus en 2024	16
2025-010	7.5	Subventions	Association Pompiers International des Côtes d'Armor subvention exceptionnelle	16
2025-011	8.1	Enseignement	Rentrée scolaire 2025 rythmes scolaires	17
2025-012	8.9	Culture	Salle de Kergré équipement multifonctions dispositif 1 % artistique comité artistique (modifications)	18
2025-013	5.7	Intercommunalité	Guingamp-Paimpol Agglomération rapport du 28-11-2024 de la C.I.E.C.T.	20
2025-014	5.7	Intercommunalité	Guingamp-Paimpol Agglomération rapport 2023 du service public de l'eau potable	21
2025-015	5.7	Intercommunalité	Guingamp-Paimpol Agglomération rapport 2023 service public de l'assainissement collectif	21
2025-016	5.7	Intercommunalité	Guingamp-Paimpol Agglomération rapport 2023 du service public de l'assainissement collectif non collectif (SPANC)	22
2025-017	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	Personnel communal tableau des effectifs modifications	23
2025-018	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	Personnel communal tableau des effectifs modification	23

ÉMARGEMENTS

Nom et prénom	Signature
M. ECHEVEST Yannick	
Mme LE COTTON Anne	
M. YAHIA Marc	
Mme LE MAIRE Nathalie	
M. BIHEL Jérémy	
Mme COCGUEN Laurence	
M. LE LAY Bruno	
Mme LOYER Marie-Annick	
Mme LE FOLL Marie-Françoise	
M. STEPHAN Jean-Paul	
M. PRIGENT Jean-Yvon	
M. HATTON Philippe	
Mme GREZARD Anne	
Mme DRUILLENNEC Myriam	
Mme BOTCAZOU Annyvonne	
Mme CRENN Kathy	
M. NOGE Bruno	
Mme LOLLIERIC Stéphanie	
M. SAVINIEN Christophe	
M. MONJARET Vincent	
M. CHEVALIER Hervé	
M. LAVIGNE Michel	
Mme GEFFROY Nelly	
M. BATARD Guillaume	
Mme LE GOUX Dominique	
Mme Le HOUERFF Arlette	
M. BOYEZ Philippe	
Mme GUILLAUMIN Guilda	
M. IRAND Rémi	